

Règlement de la randonnée cyclotourisme

"LA ROUTE DU POIRÉ"

1. L'ENGAGEMENT

En m'inscrivant à la randonnée "LA ROUTE DU POIRÉ" j'accepte et je m'engage à respecter et appliquer le règlement de celle-ci ainsi que la charte du déplacement du cyclotouriste.

Les tarifs de l'engagement à la randonnée "LA ROUTE DU POIRÉ" comprennent l'inscription à la randonnée, et le ravitaillement

2. L'ASSURANCE

Le club cyclos Barentonnais a souscrit une assurance auprès [d'AREAS ASSURANCE N°001051968T](#)

Cette police garantit :

- La responsabilité civile générale du club.
- L'occupation temporaire de locaux.
- La responsabilité civile personnelle des dirigeants (Président, secrétaire, trésorier).
- Cette police couvre également l'ensemble des licenciés de la Fédération française de cyclotourisme et des non licenciés inscrits à la randonnée "LA ROUTE DU POIRÉ" conformément aux dispositions prévues par les articles L321-1 et L321-4 du Code du sport, relatif à l'organisation et la promotion des activités sportives.

3. CHARTRE DU DÉPLACEMENT DES CYCLOTOURISTES

- J'applique le Code de la route en toutes circonstances.
- Je porte toujours un casque.
- Je prévois l'usage du gilet haute visibilité.
- J'utilise un vélo équipé réglementairement et en parfait état mécanique.
- Je suis correctement assuré.
- J'adapte mon comportement aux conditions de circulation.
- Je maintiens un espace de sécurité avec le cycliste qui me précède.
- Je vois et je prends toutes les dispositions pour être vu.
- J'atteste sur l'honneur que je suis en condition physique suffisante pour effectuer le parcours que j'ai choisi et avoir pris connaissance du parcours et des consignes de sécurité.
- Je roule sans mettre en cause ma propre sécurité et celle des autres usagers de la route.
- Je connais la procédure d'appel des secours en cas d'accident corporel.

- Je respecte la nature et son environnement.
- Je respecte les autres usagers de la route.
- Je respecte les consignes écrites et verbales **des organisateurs et des bénévoles** quand je participe à "LA ROUTE DU POIRÉ".

4. SÉCURITÉ

Votre sécurité et celle des autres dépend de votre comportement :

- Respectez la charte du déplacement des cyclotouristes.
- Circulez en groupe n'excédant pas 20 personnes.
- Nos routes sont belles mais étroites, soyez prudents.
- Emportez avec vous un téléphone portable, gage de sécurité, il permet d'alerter rapidement le 15 – 18 ou le 112

Tél salle des fêtes : 02 33 59 68 98

06 20 29 20 49

Ravitaillement : 06 20 29 20 49

En cas d'accident :

PROTÉGER – ALERTE – SECOURIR

En cas d'incident mécanique :

Tél. salle des fêtes en indiquant le lieu de la panne.

5. DROIT A L'IMAGE

En m'inscrivant à la randonnée "LA ROUTE DU POIRÉ" j'autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais ; ceci, sur différents supports (écrit, électronique, audio-visuel) et sans limitation de durée. Je reconnais que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à ma vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à me nuire ou à me causer un quelconque préjudice.

6. PRATIQUE SANITAIRE

Le pass sanitaire sera obligatoire ou pas selon les règles en vigueur à la date de la randonnée.

7. TIRAGE DE LA TOMBOLA

Le tirage de la tombola s'effectuera en même temps que la remise des récompenses et le pot de l'amitié. Les cyclos tirés au sort qui ne seront pas présents ou repartis lors de ce tirage verront leurs lots immédiatement remis en jeu.